

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 9
Nombre de Votants : 11
Date de la convocation : 18 SEPTEMBRE 2024
Date de publication : 18 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 073-217302785-20240924-2024_48-DE



Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves et Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée.

Absents : Mme CORVAL Corinne
Mme RANCUREL Marie-France
Mme NEYROUD Aurélie

procuration à Mme BORONAT Virginie
procuration à M PELLISSIER Mathieu

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : GRDF – REDEVANCE 2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune fait l'objet d'une indemnisation par GRDF au titre de l'occupation permanente du domaine public pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz conformément aux décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** une redevance de 502 € (Cinq cent deux euros) pour l'année 2024 :
- Longueur de canalisation de distribution : 7 237 mètres
- Taux retenu : 0.035 €/mètre
- Coefficient de revalorisation : 1.42

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

M. MARTINATO Jean-Marc,
Secrétaire de séance

